



Fédération
culturelle
canadienne-
française

Mémoire dans le cadre de l'étude sur les possibilités et les défis de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur des technologies de l'information et des communications

Déposé le 8 mai 2026 au Comité sénatorial permanent des transports et des communications (TRCM)

450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

T : 613-241-8770 fccf.ca

À PROPOS DE LA FCCF ¹

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) représente un réseau pancanadien d'organismes artistiques et culturels à but non lucratif œuvrant au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Fondée en 1977, la FCCF est la voix politique des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne. Son réseau rassemble 22 membres partout au Canada :

- 14 organismes œuvrant au développement culturel et artistique dans 12 provinces et territoires;
- 7 organismes nationaux représentant le théâtre, l'édition, la chanson, la musique, les arts visuels et les arts médiatiques;
- 1 regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène.

L'écosystème de la FCCF représente environ 350 organismes utilisant activement les technologies de l'information et des communications (TIC), tant pour l'administration et la gestion que pour la programmation de leurs activités et services. Ainsi, les organismes interviennent à divers stades de la chaîne de valeur des contenus culturels (création, production, diffusion, promotion, découvrabilité, etc.).

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la publication du rapport Yale ², la FCCF contribue activement aux travaux parlementaires et au développement de la réglementation en matière de radiodiffusion. Dans un contexte marqué par de profondes transformations de l'environnement numérique, elle cherche à faire valoir les droits des travailleuse-s de la culture issu-e-s de la francophonie minoritaire. Elle collabore également au positionnement du secteur artistique et culturel en matière d'IA avec différents organismes de la société civile, incluant la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), dont elle est membre.

Finalement, la FCCF a créé un poste de direction de l'innovation et des partenariats numériques afin d'encadrer ses initiatives numériques. Elle assure ainsi une représentation politique soutenue dans les dossiers touchant au développement de l'IA. Elle a notamment participé au premier Sommet national sur l'IA et la culture, et a contribué à la récente étude du Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) ³ visant à documenter les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur les industries créatives.

¹ La rédaction du présent mémoire a été appuyée ponctuellement par des outils d'intelligence artificielle générative, utilisés sous supervision humaine pour des tâches de synthèse, de structuration et de reformulation. Ces usages s'inscrivent dans une logique d'intelligence augmentée et ne se substituent ni à l'expertise ni à la responsabilité intellectuelle de la FCCF.

² ISDE. (2020). L'avenir des télécommunications au Canada : le temps d'agir.

<https://ised-isde.canada.ca/site/examen-legislation-radiodiffusion-telecommunications/fr/lavenir-communications-canada-temps-dagir>

³ Comité permanent du patrimoine canadien. (2026). Rapport de l'étude *Impacts de l'intelligence artificielle sur les industries créatives*.

<https://www.ourcommons.ca/documentviewer/fr/45-1/CHPC/rapport-4/page-174#50>

Liste de recommandations

La FCCF tient d'abord à souligner qu'elle appuie pleinement les recommandations portées par la CDEC ⁴.
Notamment :

- Garantir le respect du droit d'auteur comme fondement du développement de l'IA.
- Assurer la protection de la création humaine.
- Mettre en place des obligations de transparence pour les systèmes d'IA générative.

En plus de soutenir ce positionnement, la FCCF formule trois recommandations principales dans le présent mémoire.

Recommandation 1

Que le secteur artistique et culturel soit systématiquement traité comme une partie prenante dans le développement des politiques publiques canadiennes en matière d'IA.

Recommandation 2

Que le Canada se dote d'une stratégie de standardisation, de production et de gouvernance des données culturelles francophones afin d'assurer des développements en matière d'IA réellement inclusifs et représentatifs de nos communautés au pays.

Recommandation 3

Que le Canada investisse durablement dans la littératie numérique et les compétences en IA, notamment en soutenant des initiatives structurantes, comme IMPULSION 2030, la stratégie numérique du secteur artistique et culturel dans la francophonie canadienne et acadienne.

⁴ Coalition pour la diversité des expressions culturelles. (2025). Commentaires de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles dans le cadre du Sprint national – prochain chapitre leadership du Canada en matière d'intelligence artificielle. https://cdec-cdce.org/wp-content/uploads/2025/11/Commentaires-CDEC_Sprint-IA_FR.pdf

Introduction

L'essor rapide de l'IA, et plus particulièrement de l'IA générative, affecte directement le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). L'IA générative a d'importants impacts sur les processus utilisés pour traiter, organiser, partager et promouvoir l'information auprès des Canadien-ne-s. Elle influence la nature des contenus culturels qui circulent dans l'environnement médiatique, ainsi que la manière dont ces contenus sont promus sur différentes interfaces et la fréquence à laquelle ils le sont, contribuant à faire émerger de nouvelles représentations de la réalité. Finalement, elle transforme les manières dont les Canadien-ne-s consomment les arts et la culture. En effet, les Canadien-ne-s utilisent de plus en plus des technologies comme les agents conversationnels pour identifier l'offre culturelle qui les intéresse.

Dans le cadre des présents travaux du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (TRCM), la FCCF souhaite présenter trois recommandations afin d'assurer un déploiement et une appropriation de l'IA dans le secteur des TIC qui respectent à la fois les valeurs canadiennes, les priorités stratégiques du gouvernement actuel et les engagements internationaux pertinents, notamment en matière de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles.

Recommandations et justificatifs

Recommandation 1

Que le secteur artistique et culturel soit systématiquement traité comme une partie prenante dans le développement des politiques publiques canadiennes en matière d'IA.

Le gouvernement fédéral a récemment instauré de nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires visant à soutenir la production de contenu canadien dans les deux langues officielles, ainsi qu'en langues autochtones. D'autres initiatives portées par le gouvernement du Canada, telles que la tenue du Sommet national sur l'IA et la culture, ainsi que la mise sur pied d'un comité consultatif dont le mandat consiste à soutenir à la fois la protection des industries culturelles et créatives ainsi que la croissance et l'innovation, témoignent d'un nouvel engagement à intégrer les acteur·trice·s culturel·le·s aux réflexions et aux décisions entourant le développement, l'adoption et l'encadrement de l'IA.

Ces initiatives sont encourageantes, particulièrement dans un contexte où les politiques publiques canadiennes en matière d'IA ont jusqu'ici surtout ciblé les institutions publiques et les entreprises privées, laissant généralement de côté les organismes à but non lucratif (OBNL). Les OBNL du secteur des arts et de la culture qui servent les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada sont encore plus désavantagés, puisqu'ils sont moins nombreux, dispersés sur un immense territoire et historiquement sous-financés. Leurs spécificités les excluent souvent de la portée de plusieurs programmes de financement public. Sans accès structuré aux ressources gouvernementales, ces OBNL dépendent encore d'infrastructures privées étrangères et demeurent de facto exclus des principales initiatives en matière de traitement, d'expérimentation et d'innovation en IA.

Cette situation est problématique, étant donné que les organismes culturels de la société civile – en particulier en contexte francophone minoritaire – ont eux aussi besoin de s'approprier les TIC les plus performantes afin de demeurer pertinents et compétitifs. Dans nos communautés, l'adoption responsable se heurte cependant à plusieurs enjeux : le manque de personnel qualifié sur le plan numérique, les nombreux besoins en matière de formation continue et la précarité institutionnelle. Cette précarité limite la capacité des organismes à attirer, à former et à retenir une main-d'œuvre possédant les compétences essentielles pour réussir dans l'environnement numérique d'aujourd'hui. Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire que les politiques publiques en matière d'IA dans le secteur des TIC tiennent compte des réalités et des besoins de nos communautés. La FCCF est d'avis que le secteur à but non lucratif, et en particulier le secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne, doit être directement engagé et soutenu financièrement afin qu'il puisse prendre part aux décisions stratégiques qui le concernent directement dans l'environnement numérique.

Recommandation 2

Que le Canada se dote d'une stratégie de standardisation, de production et de gouvernance des données culturelles francophones afin d'assurer des développements en matière d'IA réellement inclusifs et représentatifs de nos communautés au pays.

À l'heure actuelle, la mainmise d'un nombre limité de firmes étrangères, majoritairement états-uniennes, sur le marché technologique a une incidence directe sur la diversité des contenus et des données qui sont utilisés pour entraîner les systèmes d'IA. Du point de vue linguistique, le recours massif à des contenus et à des données en anglais nuit à la découvrabilité des biens et des services issus d'autres cultures.

La FCCF recommande que le gouvernement du Canada investisse dans des infrastructures numériques essentielles et souveraines, comprenant notamment :

- des infrastructures de données et de stockage détenues et gérées au Canada;
- des capacités de puissance de calcul accessibles aux projets non commerciaux;
- des programmes de standardisation de données alignés sur les travaux du secteur artistique et culturel;
- des environnements d'expérimentation et de recherche ouverts aux secteurs créatifs.

Ces infrastructures constituent un levier central pour renforcer la souveraineté numérique, la résilience de l'écosystème canadien des communications, et la capacité collective à développer et utiliser l'IA dans l'intérêt public. Les investissements dans ces infrastructures doivent s'accompagner d'une stratégie visant à standardiser, à produire et à gérer des données culturelles francophones, et notamment des contenus linguistiques et culturels représentatifs du Canada.

Ces mesures sont essentielles afin de développer des technologies d'IA qui soient aussi performantes en français qu'en anglais. Elles sont aussi cohérentes avec la position du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. En effet, le gouvernement fédéral a officiellement reconnu le déclin de la langue française en raison de sa situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, tout en soulignant la nécessité de mettre en place des mesures ciblées pour la protéger.

Recommandation 3

Que le Canada investisse durablement dans la littératie numérique et les compétences en IA, notamment en soutenant des initiatives structurantes, comme IMPULSION 2030, la stratégie numérique du secteur artistique et culturel dans la francophonie canadienne et acadienne.

La FCCF considère que le développement responsable de l'IA dans l'écosystème canadien des TIC repose sur la capacité de l'ensemble des acteur-trice-s de la société civile à comprendre, à utiliser et à encadrer ces technologies. Elle recommande la mise en place de politiques publiques soutenant une littératie en IA adaptée aux réalités des organismes culturels à but non lucratif, qui agissent comme intermédiaires essentiels entre les technologies de communication et les publics. Les compétences clés à développer pourraient, par exemple, inclure :

- la compréhension des impacts de l'IA sur la création, la production, la diffusion, la promotion et la découvrabilité des contenus culturels;
- les enjeux liés aux données, aux métadonnées et aux modèles algorithmiques;
- l'adoption d'usages éthiques et responsables, conformes à l'intérêt public.

Le gouvernement fédéral devrait aussi adopter des mesures ciblées pour les CFMS afin de prévenir une concentration accrue des savoirs et des capacités technologiques au détriment de la diversité linguistique et culturelle. C'est dans cet esprit que la FCCF, en concertation avec son réseau, a lancé en mars 2026 IMPULSION 2030, la première stratégie numérique pour le secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne ⁵, lors du Sommet national sur l'IA et la culture. Par le déploiement d'objectifs transversaux et de chantiers clés, la FCCF invite les partenaires publics, philanthropiques, institutionnels et technologiques à s'engager dans une démarche interinstitutionnelle pour consolider la capacité numérique du secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne, et renforcer la découvrabilité de la diversité de ses expressions culturelles.

⁵ Fédération culturelle canadienne-française. (2026). Impulsion 2030, Stratégie numérique pour le secteur artistique et culturel francophone canadien et acadien. <https://fccf.ca/voix-politique/impulsion-2030/>

Conclusion

La FCCF invite les membres du comité TCRM à considérer l'IA comme un enjeu de protection des droits, de capacité collective et de gouvernance des infrastructures numériques. À ce titre, les politiques publiques en matière d'IA doivent tenir compte des besoins et des intérêts des organismes artistiques et culturels issus des CFMS. Il en va de l'égalité réelle des langues officielles au Canada, qui constitue la principale visée de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Il en va aussi de l'engagement explicite pris par le gouvernement, dans la Partie VII de la Loi, d'appuyer le développement et de favoriser l'épanouissement de ces communautés.